

Repentigny, le 5 mars 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-14-01-03932-11
400563943

Objet : Exploitation d'une sablière - 3112-046

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 septembre 2008, reçue le 15 septembre 2008 et complétée le 3 mars 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie d'environ 8,4 hectares sur une partie des lots 62, 63 et 64 du Rang I du canton de Masson à Saint-Michel-des-Saints, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Les travaux d'exploitation de la sablière se termineront au plus tard le 31 mars 2018.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-14-01-03932-11
400563943

Le 5 mars 2009

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière - Site 31i12-046, daté du 11 septembre 2008 et signé par Claude Langevin, 9 pages et 2 annexes et un plan;
- Lettre d'informations supplémentaires, datée du 25 février 2009 et signée par Claude Langevin, 2 pages et 3 annexes dont un plan d'implantation révisé intitulé Demande de certificat d'autorisation site 31i12-046, signé par Claude Langevin, le 25 février 2009.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

PR/SG/

c.e.: Municipalité de Saint-Michel-des-Saints